

## Commission de la Recherche

Séance de la CR  
Lundi 15 juin 2020 à 11h00 – Visioconférence  
(Établi par R. Datchi)

### Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b><u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u></b>			
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI et Bendicht WEBER (présidence par intérim)	X		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	X		
Mme Karen BOWIE (AHTTEP)			démissionnaire
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	X		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	X		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	X		
M. James N'JOO (GERPHAU)		X	Pouvoir à Xavier Bonnaud
M. Yann NUSSAUME (AMP)	X		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	X		
Mme Mina SHAROUZ SAIDI (LAA)			démissionnaire
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)		X	
<b><u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u></b>			
Mme Juliette CHARRON (LAA)	X		
M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)		X	Pouvoir à Juliette Charron
<b><u>Personnalités extérieures :</u></b>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)	X		
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		X	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)			Pouvoir à Jérôme Boissonade
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente COMUE HESAM)	X		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		X	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		X	
<b>Nombre de voix</b>	<b>10</b>		
<b><u>Invités permanents</u></b>			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	X		
Mme Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		

Mme Sophie Verrier (Responsable des instances et de la veille juridique)	X		
--	---	--	--

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le nombre de voix est de 13** (10 présents + 3 pouvoir).

Le quorum étant atteint, la Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

11H15 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
11h-12h30	5	- Règlement intérieur de la CR (relecture et validation) - Demande de renouvellement d'éméritat de Mme Chris Younès (Laboratoire Gerphau, EA 7486) ; rapporteurs N. Belkadi et B. Weber - Point sur la situation des doctorants à l'ENSAPLV - Accès aux locaux des laboratoires – Site Jaurès - Calendrier de la CR – élections partielles	Nazila Hannachi-Belkadi et Bendicht Weber  Rosaly DATCHI	Dossier de demande d'éméritat

#### **Point 1) Règlement intérieur de la CR (relecture et validation)**

Le projet de RI présenté par le Bureau de la CR, exerçant la présidence par intérim, a pris en compte les modifications demandés par la présidente du CA. Concernant les missions de la nouvelle Commission ad-hoc décharges d'enseignement pour activités de recherche, elles restent limitées au périmètre précis d'attribution et d'organisation des décharges. Le traitement d'autres sujets plus larges (éméritat, contrats doctoraux, etc.) feront l'objet si nécessaire de la création de groupes de réflexion.

La Commission ad-hoc n'est pas tenue par la clause concernant les conflits d'intérêt ; elle fait des discussions sur le global. La question concernant la validation finale des profils MCFA-DR est encore à vérifier avec la Direction. Le Bureau de la CR est constitué de 3 membres élus du collège d'enseignants-chercheurs. En cas d'absence de quorum, le quorum exigé lors de la deuxième séance est de 50% afin de ne pas décrédibiliser les décisions prises et fragiliser la portée du travail de l'instance. Concernant la publicité des délibérations et avis de la CR, un compte-rendu et un relevé de décision seront transmis aux autres instances de gouvernance et à la direction. Les avis de la CR sont à transmettre notamment au CPS, instance décisionnaire ; la transmission éventuellement directe au CA est supprimée. L'envoi de la convocation et des pièces à instruire doit s'effectuer 8 jours avant la réunion. Ces pièces peuvent faire l'objet d'un envoi groupé accessible dans un dossier commun (drive) à tous les membres de la CR. Enfin, les pouvoirs ne peuvent être attribués qu'aux membres du même collège.

#### **Décision :**

Les membres de la Commission de la recherche approuvent à l'unanimité le projet de RI présenté par la présidence par intérim de la CR.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 13

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 13

**Point 2)** Demande de renouvellement d'éméritat de Mme Chris Younès (Laboratoire Gerphau, EA 7486) ; rapporteurs N. Belkadi et B. Weber

### **Rapport sur la demande de reconduction du statut d'éméritat de Chris Younès**

La demande de reconduction, soumise une première fois en fin de l'année dernière, a été refaite sur demande de la Commission de la recherche. Elle a ainsi pu être diffusée aux membres de la Commission sous forme d'un dossier riche comportant également l'avis très favorable de l'actuel directeur de l'équipe du Gerphau, Xavier Bonnaud. Ce dossier montre une activité intense et ininterrompue sur les cinq années d'éméritat 2014-2019, avec une valeur de rayonnement indéniable pour l'ENSAPLV-HESAM Université dans le monde de l'enseignement et de la recherche en architecture, au plans national et européen. Par conséquent nous voudrions, comme rapporteurs, souligner l'intérêt de l'école de répondre favorablement à cette demande de reconduction du statut d'éméritat, non seulement pour faciliter la finalisation de deux thèses en co-direction dont les premières inscriptions datent respectivement de 2012 et de 2014, mais aussi pour pouvoir continuer à solliciter la contribution de Chris Younès lors de soutenances de doctorats et de HDR en architecture.

#### **Décision :**

Les membres de la Commission de la recherche approuvent à l'unanimité la demande de renouvellement d'éméritat de Mme Chris Younès pour 5 ans.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 13

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 13

### **Point 3) Situation des doctorants à l'ENSAPLV**

Deux dossiers sont instruits à la fois par l'établissement : d'une part, la demande de renouvellement de deux (surs trois) contrats doctoraux du MC gérés par l'ENSAPLV. Le BRAUP a été informé de ces demandes. Il doit revenir vers l'établissement (service de la recherche et RH) afin de l'informer de la procédure à suivre. Cette réponse est très attendue car il s'agit d'assurer le support nécessaire pour les contrats doctoraux.

D'autre part, l'établissement a lancé un recensement auprès des doctorants afin de connaître les demandes de prolongation de thèse. En parallèle, les 4 écoles doctorales ont été contactées pour obtenir une information plus précise sur les modalités de prolongation des thèses, la possibilité de ne pas payer des droits d'inscription, etc. Ces retours vont être envoyés à l'ensemble des doctorants de l'ENSAPLV.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé au MC (Aurélie Cousi et Frédéric Gaston) portant la signature de plusieurs directeurs scientifiques des ENSA. L'UMR a également fait un recensement de la situation de ses doctorants.

### **Point 4) Accès aux locaux des laboratoires – Site Jaurès**

Le Ministère de la culture permet depuis le 11 mai l'accès aux locaux de recherche. Il faut, cependant, que les mesures sanitaires nécessaires soient mises en place (nettoyage complet, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, utilisation de masques individuelles, etc.). Les directeurs d'unité de l'ENSAPLV demandent l'accès à partir du mois de juillet notamment pour les doctorants et étudiants du post-master, pour la préparation des CDS, etc.

Ils demandent également la remise en fonctionnement des imprimantes et des photocopieurs actuellement en panne. Les enseignants-chercheurs ont besoin d'être rassurés pour la rentrée en septembre. La direction demande un planning clair de reprise d'activités ; les laboratoires doivent faire remonter leurs besoins de reprise d'activités en présentiel. Aucun accès possible en août suite à la fermeture estivale annuelle. Hammar doit faire dans les jours à venir un état de lieu des locaux à Jaurès. Le Bureau de la CR souligne l'effort de l'administration pour continuer à faire vivre l'établissement.

#### **Point 5) Calendrier de la CR – élections partielles**

Le Bureau de la CR propose le calendrier suivant :

- Réunion de la CR le 16/07 de 9h30 à 12h
- Réunion de la CR le 21/09 de 9h30 à 12h
- Réunion de la CR le 09/11 de 9h30 à 12h

Le Bureau de la CR explique que réunion du 16/07 doit permettre de présenter le programme de travail de la CR pour la rentrée, ainsi que l'élection de la nouvelle Présidence et du Bureau de la CR. Il faudrait également réfléchir sur le travail accompli par la CR et le rythme annuel des réunions de cette instance. Il faudrait caler le nouveau calendrier par rapport aux réunions du CPS et du CA. Les membres de la CR préconisent plutôt d'organiser l'élection de la nouvelle présidence en septembre. Une réunion à ce sujet doit avoir lieu le 14/09 de 9h30 à 12h30. Puisqu'il y a de dossiers urgents à traiter par la CR en attendant l'élection de la nouvelle présidence et du nouveau Bureau de la CR, la présidence actuelle va faire un bilan et solliciter d'autres membres de la CR afin de trouver une solution convenable à tous.

#### **Points divers) Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CR**

##### **Décision :**

Les membres de la Commission de la recherche approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion de la CR (26/05/2020)

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 13

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 13

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidence de la Commission de la recherche lève la séance à 12h50.

**La prochaine CR aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 de 9h30 à 12h.**